

COMMUNIQUE DU MOUVEMENT UNIVERSITAIRE POUR LA PSYCHANALYSE.

La récente parution d'une liste AERES/CNRS/CNU, élaborée sous la responsabilité de la présidente de la 16^{ème} section, comportant les revues accréditées pour l'évaluation des chercheurs et des laboratoires en psychologie a suscité de vives réactions venues de toutes parts. Chacun sait qu'en matière d'évaluation, l'essentiel est dans la détermination des critères utilisés. En l'occurrence le choix opéré met en avant l'impact factor, au nom d'une association superficielle entre le chiffre et la science. Les conséquences immédiates n'ont pas manqué d'être aperçues par les concepteurs de la liste eux-mêmes : obligés de créer une catégorie B' pour corriger les excès de leur sélection.

Le privilège donné à l'impact factor conduit à une liste qui reflète les opinions aujourd'hui dominantes dans le champ de la psychologie anglo-saxonne. Il en résulte une sur-représentation de certains courants de pensée, une minimisation d'autres, voire une quasi-disparition de certains. Dès lors comment prétendre à une évaluation équitable des chercheurs et des laboratoires quand certaines sous-disciplines disposent de plus d'une centaine de revues classées en rang A (neurosciences cognitives), tandis que d'autres (psychologie clinique) ne peuvent prétendre qu'à environ cinq fois moins ? Bien entendu des divergences comparables apparaissent dans les revues de rang B. La disproportion est telle que les résultats comparés d'évaluation des laboratoires sont connus avant même de les entreprendre. La liste constitue de fait une pré-évaluation extrêmement discriminante en défaveur de la clinique. En d'autres sous-disciplines, il est des courants de pensée qui ne sont pas mieux traités.

En favorisant les approches actuellement à la mode, l'impact factor pousse au conformisme et constitue un danger pour la liberté de choix épistémologique. Par l'orientation du flux des articles adressés aux revues, il incite à reproduire et à accentuer les inégalités présentes dans la liste actuelle. En décourageant les chercheurs de publier dans les revues non classées, et dans les revues de rang C, il étouffe celles-ci, et les voue à terme à la disparition. À l'inverse il dynamise les revues de rangs A et B. Il améliore l'impact factor de ces

dernières, diminue celui des autres. Les disproportions actuelles ne peuvent donc à l'avenir qu'être amplifiées. De surcroît certaines universités s'appuient maintenant sur les évaluations pour accorder des crédits aux laboratoires : elles induisent de même un processus cumulatif conduisant à une expansion toujours accrue des mieux évalués et à une amenuisement tendant vers la disparition pour les autres. La liste AERES/CNRS/CNU et sa logique conduisent inexorablement à un écrasement des courants minoritaires.

Parmi ceux-ci la psychanalyse est particulièrement maltraitée. Cinquante revues référencées s'y réfèrent, celles de rang A y sont au nombre de 4, tandis que celles de rang C sont sur-représentées (36). Pour un chercheur dont les travaux sont orientés par la psychanalyse, il reste la possibilité de publier dans 14 revues, soit dans 0,51% de l'ensemble de la liste ! Encore faut-il signaler dans ce résidu une nouvelle discrimination excessive. Il existe aujourd'hui deux grandes associations mondiales de psychanalyse. Certes l'une est plus ancienne que l'autre, l'International Psychoanalytic Association (IPA), fut fondée en 1910, par Freud et Ferenczi, tandis que l'Association Mondiale de Psychanalyse (AMP) date de 1992, créée à l'initiative de J-A Miller, pour fédérer le mouvement lacanien. Or non seulement les 4 revues de rang A sont apparentées à l'IPA, mais une seule revue proche de l'AMP apparaît dans la liste, classée en C. La disproportion en l'occurrence est entre tout et rien. Même le mouvement Jungien n'est pas si méprisé.

Une des conséquences aberrantes de la liste AERES/CNRS/CNU réside à ce qu'elle conduirait rapidement à ne plus considérer comme des chercheurs des enseignants dont la renommée internationale est attestée par leurs nombreuses publications non francophones – souvent effectuées dans des revues non référencées (plus volontiers espagnoles, argentines ou brésiliennes qu'anglo-saxonnes).

Le refus de considérer les chapitres d'ouvrages collectifs comme d'authentiques recherches accentue encore les inégalités. Il repose sur l'opinion naïve selon laquelle seules les évaluations d'articles anonymes seraient objectives. Pourtant, chacun sait qu'en psychologie les experts apprécient les textes, non pas à partir d'une scientificité que nul épistémologue n'est en mesure de définir, mais à partir d'une grille idéologique spécifique à leur revue qui commande le critère « qualité », or le mode de sélection qui préside à la constitution d'un ouvrage collectif est souvent du même ordre. Certes, dans ce dernier cas, le choix s'effectue sur des textes qui ne sont pas anonymes, mais celui auquel procède les experts des revues ne l'est pas vraiment non plus. Il suffit d'avoir l'expérience de ce travail d'expertise pour constater que les spécialistes d'un domaine connaissent la plupart de leurs collègues, de sorte qu'ils identifient aisément la provenance des textes anonymes. Il arrive que

l'expert ne cerne pas exactement l'auteur, mais s'il n'est pas en mesure d'identifier le laboratoire, sauf exception, il convient de mettre en doute sa compétence dans le domaine.

Ajoutons que compter pour rien un travail conceptuel de plusieurs années, ayant donné lieu à la publication d'un ouvrage, et lui préférer un article de deux ou trois pages, relatant la variation de quelques paramètres dans une situation expérimentale, témoigne d'une tendance actuelle à la haine de la pensée. On a peine à constater que des chercheurs et des universitaires se vouent à l'encourager.

Dans ce contexte le MUPP ne peut que louer la sagesse de Mme la Présidente du CNU 16^{ème} section qui en démissionnant incite à remettre le travail sur le métier. Le déplorable précédent de la liste AERES/CNRS/CNU présente au moins le mérite de mettre en évidence que la recherche d'un minimum de consensus passe par la garantie d'existence de tous les courants de pensée actuellement représentatifs de la psychologie. Pour cela quatre mesures au moins paraissent indispensables :

- que les chapitres d'ouvrages collectifs soient réintégrés dans l'évaluation des recherches.
- que la publication d'un ouvrage de la part d'un chercheur ne soit pas considérée comme une distraction sans conséquences.
- que le travail de sélection des revues soit effectué au niveau des sous-disciplines. Cela éviterait que des revues plébiscitées par l'une d'entre elles (cf *Psychologie clinique*, ou même *L'Information Psychiatrique*) soient évincées sous des prétextes qui ne convainquent pas les principaux intéressés.
- que des mesures de protection des courants actuellement minoritaires soient mises en place. Pour cela que toute organisation représentative d'un courant de la psychologie puisse faire accréditer à son choix le minimum de revues lui permettant d'exister (par exemple deux de rang A et quatre de rang B).

Pour le Mouvement Universitaire pour la Psychanalyse.

Pr J-C Maleval.